



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITEE

E/AC.51/1993/L.6/Add.23
21 octobre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION
Trente-troisième session
6-22 octobre 1993 (deuxième partie)
Point 6 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE SUR LES TRAVAUX DE LA
DEUXIEME PARTIE DE SA TRENTE-TROISIEME SESSION

Projet de rapport

Additif

Rapporteur : M. Wolfgang STÖCKL (Allemagne)

II. QUESTIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995

Chapitre 19. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

1. A sa 30e séance, le 19 octobre 1993, le Comité a examiné le chapitre 19 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995.

Examen de la question

2. Un certain nombre de délégations ont estimé que la priorité accordée au sous-programme relatif à l'environnement n'apparaissait pas dans l'allocation des ressources proposée, compte tenu en particulier des effets négatifs sur l'environnement de la situation régnant dans la région. En outre, davantage de ressources auraient dû être affectées aux sous-programmes relatifs aux ressources naturelles et en particulier les ressources en eau, à la population et aux femmes et au développement.

3. Certaines délégations ont fait observer qu'aucune activité dans les territoires palestiniens occupés n'était mentionnée et ont estimé que la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) devrait mettre au point un programme d'activités dans ces territoires au titre du programme mondial d'assistance devant être préparé dans le cadre du mécanisme récemment créé par le Secrétaire général.

4. De l'avis de certaines délégations, diverses parties du programme de travail de la Commission pour 1994-1995 faisaient double emploi avec les

activités d'autres entités du Secrétariat ou d'institutions spécialisées. Elles ont recommandé que la CESAO veille à éviter les doubles emplois et coordonne étroitement ses activités avec les entités et les institutions spécialisées concernées.

Conclusions et recommandations

5. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le texte explicatif du chapitre 19 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995.
